



L'agriculture en 2029

Répercussions des pénuries de main-d'œuvre sur l'avenir de l'agriculture au Nouveau-Brunswick

Après une décennie de diminution de la demande de main-d'œuvre et d'excédents de main-d'œuvre, l'industrie agricole* du Nouveau-Brunswick doit composer avec un recul du nombre de travailleurs et une pénurie de main-d'œuvre croissante.

Aperçu à l'échelle provinciale

En 2017, le Nouveau-Brunswick détenait le troisième plus petit bassin de travailleurs au Canada, avec 5 200 travailleurs employés dans le secteur, ou seulement 1,5 % de la main-d'œuvre agricole canadienne. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador étaient les seules provinces à avoir encore moins de travailleurs agricoles.

Le secteur agricole de la province n'est dominé par aucune industrie en particulier. L'industrie de la culture de serre et en pépinière et de la floriculture est le principal employeur, soit 18 % de la main-d'œuvre agricole de la province. Les autres

employeurs importants sont l'industrie des fruits de champs et légumes, l'industrie des produits laitiers et l'industrie de la volaille et des œufs (11 %, 10 % et 9 % du total des travailleurs agricoles, respectivement).

Bien que la part de la main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick soit faible, la province compte un nombre démesuré de travailleurs aquacoles canadiens et de travailleurs de l'industrie ovine et caprine.

L'industrie agricole de la province présente une très faible dépendance à l'égard des travailleurs étrangers : seulement 4 % de la main-d'œuvre de la province est constituée de travailleurs étrangers, comparativement à la moyenne sectorielle de 17 % à l'échelle du Canada. En comparaison, la province voisine de la Nouvelle-Écosse, dont la gamme de produits est très similaire, présente une bien plus grande dépendance à l'égard des travailleurs étrangers puisque ceux-ci représentent 29 % de la main-d'œuvre.

* Dans les données tirées de l'information sur le marché du travail, le secteur agricole canadien est divisé en 11 domaines de production : 1) apiculture; 2) aquaculture; 3) bœuf; 4) produits laitiers; 5) fruits de champs et légumes; 6) céréales et oléagineux; 7) culture en serre et en pépinière et floriculture; 8) volaille et œufs; 9) mouton et chèvre; 10) porcs; 11) fruits de verger et vigne.

Le Nouveau-Brunswick est l'une des rares provinces dont le marché du travail agricole est relativement équilibré. Bien que l'offre de main-d'œuvre agricole ait légèrement dépassé la demande en 2017, la province n'a pas été en mesure de pourvoir 268 postes, ce qui correspond à 5,1 % de la main-d'œuvre totale requise.

Les ventes associées à chaque travailleur étant inférieures à celles des autres provinces, chaque emploi vacant cause moins de pertes de ventes à l'échelle de l'industrie. Ces postes non pourvus ont néanmoins coûté à l'industrie 30 millions de dollars en pertes de ventes en 2018.

En 2017, l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick employait 5 195 personnes.

Il est resté **268 postes** non pourvus, ce qui a coûté **30 millions de dollars** à l'industrie, soit **4,9 %** des ventes.

D'ici 2029, il y aura **400 postes** à pourvoir de plus que le nombre de travailleurs canadiens disponibles dans la province.



À l'avenir, l'excédent de main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick se transformera en pénurie de main-d'œuvre, car l'offre de main-d'œuvre diminue plus rapidement que la demande dans le secteur. Par conséquent, la province devrait connaître une augmentation de son déficit de travailleurs, ce qui nuira à la rentabilité et à la croissance du secteur.

Prévisions du secteur

Bien que la demande de main-d'œuvre diminuera au Nouveau-Brunswick, le bassin de main-d'œuvre disponible devrait diminuer encore plus rapidement, ce qui se traduira par une légère pénurie de main-d'œuvre d'ici la fin de la période de prévision.

La combinaison de la croissance stable de la production dans certaines des principales industries agricoles et d'une hausse de la productivité entraînera une réduction de la demande de main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick d'en moyenne 0,4 % par an entre aujourd'hui et 2029. En 2017, 5 500 travailleurs étaient requis dans le secteur; d'ici 2029, ce nombre atteindra 5 200.

Cependant, l'offre de main-d'œuvre canadienne diminuera également en moyenne de 1,4 % par an. D'ici 2029, il y aura 900 travailleurs canadiens de moins dans la province.

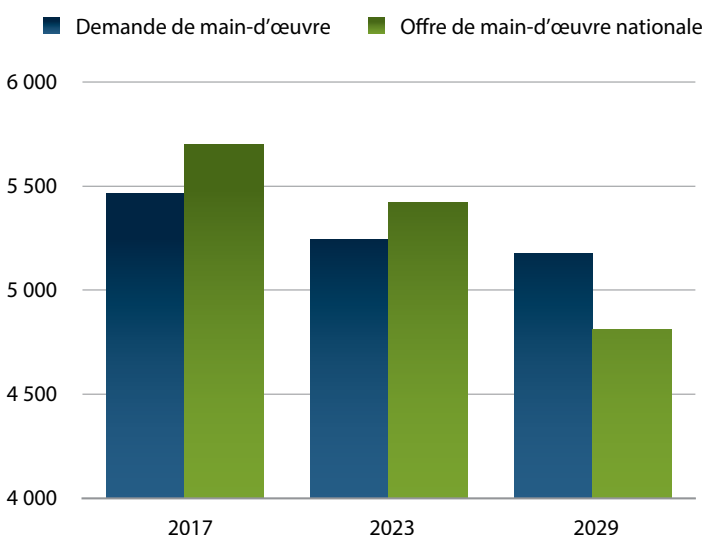
Comme l'offre de travailleurs disponibles diminue plus vite que la demande de main-d'œuvre du secteur, la province devrait connaître un écart de plus en plus marqué entre la main-d'œuvre disponible et les besoins en main-d'œuvre. Étant donné que 268 postes étaient déjà vacants en 2017, cette dynamique pourrait se traduire par un nombre beaucoup plus élevé de postes vacants d'ici 2029.

La pénurie de main-d'œuvre frappera plus durement certaines industries. Les besoins de main-d'œuvre de l'industrie de la culture en serre et en pépinière et de la floriculture de la province sont actuellement parmi les plus importants du secteur, et la pénurie devrait s'intensifier plus rapidement que dans toute autre industrie agricole au cours de la période de prévision. À l'autre extrémité du spectre, l'industrie laitière verra sa pénurie de main-d'œuvre réduite au cours de la même période.

D'un point de vue professionnel, l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick aura le plus de difficultés à pourvoir les postes d'ouvrier agricole

polyvalent et de gestionnaire, qui comprennent les propriétaires exploitants et les gestionnaires embauchés, ainsi que les postes d'ouvrier agricole polyvalent. D'ici 2029, 440 postes d'ouvrier agricole polyvalent et 70 postes de gestionnaire dans le domaine de l'agriculture ne pourront être pourvus par le bassin de main-d'œuvre canadienne disponible.

L'excédent de main-d'œuvre deviendra un déficit dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick



Selon notre enquête réalisée en 2018 auprès des employeurs agricoles de la province :

- **35 %** ont été incapables de trouver suffisamment d'employés;
- **62 %** des employeurs qui ont connu des pénuries de main-d'œuvre ont subi des pertes de ventes attribuables à ces pénuries;
- **22 %** ont déclaré n'avoir reçu aucune candidature de travailleurs canadiens en réponse à leurs offres d'emploi.



Relever le défi

Le Nouveau-Brunswick est l'une des trois seules provinces à enregistrer un excédent de main-d'œuvre dans le secteur agricole. Toutefois, comme le bassin de travailleurs diminue plus rapidement que la demande de main-d'œuvre, la province peut s'attendre à voir les besoins dépasser l'offre au cours des prochaines années. Si l'on considère que même avec un excédent de main-d'œuvre, le secteur a été incapable de pourvoir 268 postes, la diminution rapide de l'offre de travailleurs pourrait donner lieu à un plus grand nombre de postes non pourvus à l'avenir.

Pour résoudre ses problèmes de main-d'œuvre, la province devra surmonter un certain nombre de difficultés majeures :

- Le déclin des populations rurales complique la tâche des employeurs en milieu rural qui tentent d'attirer des travailleurs.
- Environ trois employeurs sur cinq (58 %) signalent que la nature manuelle du travail donne lieu à des problèmes de recrutement.
- Un trop grand nombre d'heures de travail nuit au maintien en poste du personnel dans cette province. Près de la moitié des employeurs agricoles (46 %) de cette province a cité cette question comme étant un obstacle au maintien en poste, comparativement à la moyenne nationale de 37 %.

- La rémunération pose davantage un problème de maintien en poste pour les employeurs agricoles de la province.

L'industrie agricole de la province possède aussi des points forts dont elle pourrait tirer parti :

- Le Nouveau-Brunswick enregistre un taux de roulement volontaire (6 %) inférieur à la moyenne (10 %) à l'échelle nationale.
- La province dispose d'une main-d'œuvre agricole plus jeune que la moyenne, ce qui pourrait permettre d'atténuer les effets des départs à la retraite.
- Le secteur a la possibilité de faire appel à des programmes de formation, au mentorat et à des stages pour accroître les compétences de la main-d'œuvre.

- Toute solution permettant d'atténuer la nature physique du travail agricole pourrait rendre les emplois dans ce secteur plus intéressants par rapport à d'autres industries.

Au cours de la période de prévision, le Nouveau-Brunswick devra trouver des moyens de renforcer le bassin de main-d'œuvre canadienne afin de résoudre son déficit de travailleurs, d'éviter des pertes financières et d'atteindre son potentiel de croissance.

Pour lire le rapport sur la question, ou accéder à d'autres fiches de renseignements et rapports nationaux, provinciaux et propres aux produits, visitez le www.AgrilMT.ca.

À propos de cette fiche de renseignements

Les données fournies dans cette fiche de renseignements sont tirées d'une mise à jour de l'étude relative à l'information sur le marché du travail (IMT) que le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) a menée de 2014 à 2016. Les renseignements ont été recueillis de la façon suivante : modélisation de la demande et de l'offre de main-d'œuvre selon la province, le produit de base et la profession; enquête auprès de plus de 1 700 intervenants du secteur; validation des résultats à l'aide de webinaires ainsi que d'une présentation du groupe consultatif.

L'étude a été entreprise par le CCRHA, un organisme sans but lucratif national qui s'emploie à résoudre les problèmes liés aux ressources humaines avec lesquels sont aux prises les entreprises agricoles de tout le Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.cahrc-ccrha.ca/fr.

Références photographiques : Alberta Milk, Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture, Murray Porteous, Mary Robinson, Lydia Schouten.

